

# Concours de Nouvelles du Lecteur du Val - Edition 2010

## Règlement

1° Le Lecteur du Val, association des bibliothèques du Sicoval (Communauté d'Agglomération du sud-est toulousain), organise son **douzième concours de nouvelles**, ouvert à tous, d'octobre 2009 à février 2010. Il comporte quatre catégories : primaire, collège, lycée, adultes. Les textes collectifs sont admis s'ils proviennent de classes entières avec un enseignant.

2° Le texte devra obligatoirement débuter par la phrase suivante, qui servira de fil conducteur : "**L'objet gisait au milieu du sentier, parfaitement insolite dans ce cadre bucolique...**". La forme sera la nouvelle ; le genre demeurant libre : fantastique, policier, science-fiction, historique, romanesque, aventure, etc....

3° Chaque candidat pourra présenter un maximum de 2 textes, n'excédant pas 6 pages recto simple (environ 30 lignes par page, police classique, corps 12 ou 14 maxi) au format 21x29.7. Ils seront dactylographiés, paginés et agrafés (sauf l'original). Ils devront obligatoirement **comporter un titre**. Un seul texte par auteur pourra être primé.

4° Les textes devront parvenir, en **6** (catégorie adultes) ou **4** (catégories jeunes) exemplaires papier, au plus tard le **15 février 2010**, à l'adresse suivante :

Le Lecteur du Val

10-12 bd des Genêts – 31320 CASTANET-TOLOSAN

Ils pourront également être remis dans l'une des 26 bibliothèques des communes du Sicoval avant cette date.

5° Le concours est anonyme. Aucune mention du nom ou d'un pseudonyme ne sera portée sur le manuscrit et tout signe distinctif entraînera l'annulation. Un **bulletin d'inscription** joint à l'envoi portera le nom, le prénom, l'adresse postale et courriel, l'âge, le numéro de téléphone et, le cas échéant, les coordonnées de l'établissement scolaire et la classe du candidat. Il comportera également un engagement de l'auteur sur le caractère personnel, original et inédit de l'œuvre présentée. Aucun pseudonyme ne sera accepté.

6° Les candidats s'engagent, par leur signature, à garantir l'originalité des œuvres qu'ils présentent, à défaut de quoi le plagiat ou la contrefaçon pourraient leur être reprochés et ils en supporteraient seuls toutes les conséquences.

7° Un **jury**, présidé par le romancier **Benoît Séverac**, et composé de bibliothécaires de l'association, d'enseignants, d'élus, d'écrivains, de lecteurs et de professionnels du livre décernera plusieurs prix en nature (livres, abonnements...) **à retirer sur place**, et décidera des textes à éditer.

8° Les lauréats seront informés par courrier individuel. La remise des prix aura lieu le 5 juin 2010 (le lieu restant à préciser), et la remise des recueils de nouvelles à leurs auteurs est prévue pour octobre 2010.

9° Dans le cas d'une édition, les candidats primés acceptent, sans aucune réserve, que leur texte fasse l'objet d'une publication partielle ou totale, papier et internet, sans pour autant se prévaloir d'un droit d'auteur. Ils acceptent également toute autre utilisation à but non lucratif, telle que lecture publique ou utilisation pédagogique.

10° La participation au concours vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier ou de l'annuler si des circonstances extérieures les y contraignent. Le jury se réserve le droit de ne décerner aucun prix s'il juge la valeur des textes proposés insuffisante.